

THAÏLANDE

Des menaces contre les défenseurs des droits humains

Index AI : ASA 39/007/2004
ÉFAI

Lundi 17 mai 2004

DÉCLARATION PUBLIQUE

Amnesty International est préoccupée par les menaces de mort adressées anonymement à plusieurs défenseurs des droits humains, notamment des universitaires et deux membres de la Commission nationale des droits humains, à la suite de l'explosion de violence dans l'extrême sud de la Thaïlande. L'organisation demande aussi au gouvernement thaïlandais d'ordonner des enquêtes indépendantes sur les récentes atteintes graves aux droits humains qui auraient été commises dans ce contexte par les forces de sécurité, en particulier de possibles exécutions extrajudiciaires, des « disparitions » et des actes de torture.

« Plusieurs personnes qui ont rendu public le résultat de leurs investigations ou qui enquêtent sur la violence dans le sud ont été menacées par téléphone, par courrier électronique ou par lettre. Afin de les protéger, le gouvernement thaïlandais doit déclarer clairement que les menaces contre les personnes qui mènent un travail légitime en faveur des droits humains ne seront pas tolérées », a déclaré Amnesty International, ce lundi 17 mai 2004.

La violence dans les quatre provinces du sud à majorité musulmane a redoublé d'intensité le 28 avril 2004, lorsque des groupes d'hommes armés de machette et pour quelques-uns de fusil ont attaqué une dizaine de postes de police et de points de contrôle routier, tuant cinq membres des forces de sécurité. Plus de 100 personnes suspectées d'appartenir à ces groupes ont été tuées par les forces de sécurité et plusieurs personnes ont été arrêtées au cours des violences.

Avant les événements du 28 avril, plusieurs rapports crédibles ont fait état de « disparitions » de musulmans et de torture qui ont accompagné l'aggravation de la violence dans l'extrême sud au début de 2004. Les militants des droits humains ont exprimé leur inquiétude au sujet de ces allégations, ainsi qu'au sujet de l'emploi par les forces de sécurité d'une force disproportionnée, propre à causer la mort, lors des attaques du 28 avril.

Le 8 mai 2004, Vasant Phanich, un avocat de renom spécialisé dans la défense des droits humains et membre de la Commission nationale des droits humains, a reçu chez lui une lettre anonyme le menaçant de mort. Quelques jours auparavant il était revenu du sud du pays où, en tant que membre de la Commission nationale des droits humains, il avait enquêté sur la récente explosion de violence. Il avait aussi exprimé publiquement son inquiétude au sujet des atteintes aux droits humains perpétrées à cette occasion.

Jaran Dittha-Apichaï, un autre membre de cette Commission qui a également enquêté sur cette situation, a reçu des centaines de messages électroniques dont plusieurs le menaçaient de mort ou d'enlèvement. Il a aussi reçu des coups de téléphone de menaces à son domicile. Des universitaires des provinces de l'extrême sud du pays ont aussi reçu des lettres de menace.

Le 30 avril 2004, la secrétaire générale d'Amnesty International a écrit au Premier ministre, Thaksin Shinawatra, pour lui faire part de sa préoccupation quant au comportement des forces de sécurité, qui ont peut-être fait usage d'une force disproportionnée face aux assaillants, lors des événements du 28 avril. Elle a aussi demandé au gouvernement thaïlandais d'ordonner une enquête indépendante et de veiller à ce que les personnes arrêtées à la suite de ces événements puissent rencontrer immédiatement un avocat, communiquer avec leur famille et recevoir les soins médicaux nécessités par leur état.

Les autorités ont ordonné une mission d'enquête dans un cas, l'assaut par les forces de sécurité le 28 avril 2004 de la mosquée Krue Se au cours duquel 30 suspects ont été tués. Étant donné qu'il y aurait eu des atteintes graves aux droits humains ce jour-là, il est de la responsabilité du gouvernement d'ordonner une enquête indépendante couvrant l'ensemble des allégations.

Contexte

En janvier 2004, il y a eu une escalade de la violence dans les quatre provinces à majorité musulmane du sud de la Thaïlande, lorsque des groupes armés ont attaqué des bâtiments gouvernementaux, notamment des postes de police, des écoles et des casernes. Le gouvernement a alors décrété la loi martiale et un grand nombre de personnes ont été arrêtées. Certaines auraient été torturées et auraient « disparu ».

Un avocat musulman spécialisé dans la défense des droits humains, Somchai

Neelapaijit, aurait été enlevé le 12 mars 2004 par des personnes soupçonnées d'être des policiers. Il avait reçu des menaces de mort anonymes avant sa « disparition » et avait fourni une assistance juridique à des musulmans qui avaient été arrêtés en raison de liens présumés avec la Jemaah Islamiyah (JI, Communauté islamique), un groupe islamiste du Sud-Est asiatique. On est toujours sans nouvelle de lui. Au moment de sa « disparition », Amnesty International a demandé au gouvernement thaïlandais d'ouvrir rapidement une enquête indépendante, impartiale et efficace.

«La "disparition" le 12 mars 2004 d'un avocat musulman réputé, spécialisé dans la défense des droits humains, avive l'inquiétude d'Amnesty International au sujet des menaces contre les défenseurs des droits humains en Thaïlande », a encore déclaré aujourd'hui l'organisation.

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>